

Département de l'Ille-et-Vilaine Arrondissement de Redon COMMUNE DE MESSAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{ER} AVRIL 2009**

Date de convocation : 24.03.2009

Date d'affichage : 03.04.2009

Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 18 Votants : 18

L'an deux mil neuf, le 1^{ER} AVRIL à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Messac s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en session ordinaire, après convocation légale, du 24 MARS 2009, sous la présidence de **Monsieur Thierry BEAUJOUAN**, Maire,

Etaient présents : MM. GIFFARD, ROUL, TROUBOUL, BEAUDOUIN, DUTEMPLE adjoints
MM. LEGARREC, RICHOMME, Mmes LEGUEDE, MM. GUILLOIS, VIGNON, Mmes
LEMAIRE, BERNIER, JOLIVEL, MM GEFFRAULT, LEFEVRE , Mme VOLAND, M.
BOSCHEREL ;

Absents : Mme NAUD,

Pouvoir ;

Secrétaire : Mme Edith LEMAIRE

**N°37-2009 : Ouverture d'une classe à l'école élémentaire publique
Demande de subvention D.G.E.**

Informé de l'ouverture d'une classe à l'école élémentaire publique pour la prochaine rentrée scolaire de septembre 2009

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ Décide de voter un crédit de 7 000 € TTC pour l'équipement de cette classe;

➤ Vote le plan de financement suivant :

- **Dépenses : 7 000 €**

5 852.84 € HT 7 000 € TTC

(Devis CAMIF).

Recettes = 7 000 €

D.G.E. = 1 755 €

Autofinancement = 5245

➤ Sollicite la subvention de l'Etat au titre de la **Dotat**ion Globale d'Équipement.

N°38-2009 : Décision Modificative N°1 au Budget Commune 2009

Suivant délibération du 16 mars 2009, le Conseil Municipal a voté le budget général de la Commune de l'exercice 2009. Il s'avère que la présentation comporte une erreur technique relative aux opérations de cessions d'un véhicule. Au budget, seule la prévision de recette est à inscrire au compte 024 mais pas de crédit au compte 192.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

➤ Décide de réduire le compte 192 d'un montant de 7 000 € et de les inscrire au compte 020 du budget général de la commune comme suit :

Sens / Article / Opération	Libellé	Montant
Dépense d'investissement ART. 192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	- 7 000 €
Dépense d'investissement ART.020	Dépenses imprévues	+ 7 000 €

**N°39-2009 : Engagement de la Commune à la participation au financement
d'un poste d'animateur au profit des associations de la M.J.C. et du Cinéma**

L'association de la M.J.C. conjointement avec le cinéma l'Alliance de Messac / Guipry a engagé une démarche pour bénéficier du soutien du Conseil Général à la création d'un emploi d'animateur technicien. Ce dispositif ne pourra aboutir sans la participation financière des communes de Messac et de Guipry.

Invité à se prononcer sur le principe d'engagement de la commune au titre de la Convention entre le Département et l'Association de la M.J.C. ;

Le Conseil Municipal

Après avoir procédé au vote à bulletin secret,

- Présents : 18
- Votants : 18
- Blancs : 03
- Favorables : 14
- Défavorables : 01

➤ donne un accord de principe sur la création du poste d'animateur au sein de l'Association de la M.J.C. et du cinéma l'Alliance ;

➤ autorise le Maire à signer la convention relative aux modalités d'intervention de la commune.

➤ Vote une subvention de 2 059 € au titre de l'exercice 2009 à laquelle s'ajoute la participation allouée par la Communauté de Communes de Moyenne Vilaine et de Semnon, au titre des activités musicales.

N°40-2009 : Subvention 2009 Association Familles Rurales

M. le Maire rend compte à l'assemblée de la réunion du 10 mars 2009 avec des représentants de la Caisse d'Allocations Familiales et l'Association Familles Rurales.

Cette association gère les activités intercommunales de la Halte Garderie et de l'espace Jeux dans les mêmes locaux à MESSAC et l'Accueil de Loisirs sur la commune de GUIPRY.

Le bâtiment de MESSAC accueille :

- La Halte Garderie 3 jours par semaine : les lundis, mardis et jeudis de 9 à 18 H.
- L'espace jeux tous les mercredis et vendredis de 9 H15 à 11 H30. L'agrément est limité à un maximum de 26 personnes (enfants et accompagnateurs) et ne permet pas de satisfaire toutes les demandes.

Par ailleurs, un problème a été soulevé concernant les formalités à respecter pour le recouvrement par l'association des financements auprès des partenaires sociaux.

Avant d'engager une étude de faisabilité d'extension ou de mise à disposition temporaire d'un local, M. le Maire souhaite engager une concertation avec des représentants du Conseil Municipal et l'Association et propose au préalable, de reconduire les crédits alloués au titre de l'exercice 2008.

Le Conseil Municipal

Après avoir procédé au vote à bulletin secret,

- Présents : 18
- Votants : 18
- Blancs : 05
- Favorables : 12
- Défavorables : 01

➤ Adopte cette proposition et vote un crédit de 9 132 € pour les activités d'Accueil de Loisirs et 4 200 € pour les activités de la Halte Garderie;

N°41-2009 : Vote des Subvention Exercice 2009

Sur proposition des membres de la Commission chargée des Finances, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur les subventions suivantes :

1- Ecoles locales :

➤ Propositions adoptées à l'unanimité ;

Ecoles locales de MESSAC	Montant en €
Garderie scolaire école publique	Pas de demande, projet de municipalisation du service à la rentrée de septembre
Garderie scolaire école privée	938 €
Classes de découvertes école publique Effectif global	35.44 x 260 9 214 €
Classes de découvertes école privée Effectif global	35.44 x 112 3 969 €
Cantine association de l'école privée	28.37 x 112 = 3 177 €
Activité piscine (Transport + entrées à Bain) sur présentation des factures	Versement sur présentation des factures
Ecole Publique	4 000 €
Ecole Privée	3 200 €
Transport équipement sportif GUIPRY SUR PRESENTATION FACTURES	
Ecole Publique	300 €
Ecole Privée	300 €
Fournitures scolaires Ecole Publique, (inscription budgétaire) Ecole Privée	32.57 x 112 = 3 648 €
Ecole publique adhésion OCCE	410 €
Ecole privée Guipry : Classe d'Intégration Scolaire (1 élève)	40.30 €
Maison Familiale Rurale « Boeuvres »	1 023 €

2- Sports ó Loisirs ó Tourisme ó Culture :

➤ Après avoir procédé au vote à main levée :

Présents : 18 Votants : 18
Abstentions : 06 Favorables : 12

<u>Sports ó Loisirs- Tourisme- Culture</u>	Montant en Ö
U.S.G.M 10.40 x 1277 x 44 % =	5 843 Ö
Karaté 10.40 x 81 x 44% =	371 Ö
Cyclo-randonneurs	42 Ö
Syndicat d'initiative	6 468 Ö
M.J.C 10.40 x 450 x 44 % =	2 059 Ö
Musique et Majorettes	975 Ö
Familles Rurales (reconduction crédits 2008) Centre de Loisirs Sans Hébergement Halte garderie	9 132 Ö 4 200 Ö

3- Social- Prévention ó Santé :

➤ Propositions adoptées à l'unanimité,

<u>Social-Prévention-Santé</u>	
IME de BAIN DE BRETAGNE (2 jeunes de MESSAC) 40.30 x2 =	80.60 Ö
Associat Vivre autrement ST-Sulpice des Landes (Foyer adultes handicapés) 40.30 x 2 =	80.60 Ö
Croix d'Or	78 Ö
Association Amis des Soins Palliatifs Bain Bgne	114 Ö
Mutilés du travail (section Guipry-Messac)	59 Ö
Organisme d'Aide Soutien Information Alzheimer	114 Ö

4- Autres associations d'intérêt local :

➤ Après avoir procédé au vote à main levée :

Présents = 18

Votants = 18

Abstentions = 05

Favorables = 12

Défavorables = 01

<i>Autres associations d'intérêt local</i>	
Compagnie des sapeurs-pompiers	827 Ö
Association Catholique de l'Enfance Messac-Guipry	57 Ö
Comité de défense de la desserte Ferroviaire	114 Ö
Anciens combattants UNC et AFN	437 Ö
Rive en Zic au titre de la création	1 020 Ö
Club des Loisirs	400 Ö
Société de chasse «la Paysanne» (73 chasseurs)	380 Ö
Société de chasse «la Perrais» (25 chasseurs)	130 Ö
Arrivée du Père Noël	300 Ö
La Prévention Routière	100 Ö
Office des Sports de Bain de Bretagne	Com. Com.
Office des Sports de Pipriac-Maure 4.20-1.25=2.95 " - 2.95 " x 2639 " =	7 785 Ö
Office des Sports de Pipriac-Maure (option complémentaire)	10 289 Ö

N°42-2009 : Droit de Prémption Urbain / DIA Propriété cadastrée sect. AC 0405 ó 0074 Avenue de la Gare

Informé de la Déclaration d'Intention d'Aliéner transmise par Maître LE COULS et TROUVELOT, Notaires à BAIN DE BRETAGNE, concernant une propriété bâtie cadastrée section AC N°405 ó 074, sise 41 Avenue de la Gare à MESSAC, à l'intérieur du périmètre du Droit de Prémption Urbain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

➤ Décide de ne pas faire valoir le droit de prémption au profit de la Commune à l'occasion de cette aliénation.

**N°43-2009 : Droit de Prémption Urbain /
DIA Propriété cadastrée sect. B N°958 « La Clôture Bourdaie »**

Informé de la **D**éclaration d'**I**ntention d'**A**liéner transmise par Maître BRANELLEC Notaire à GUIPRY, concernant une propriété non bâtie cadastrée section B N°958, sise au lieudit « La Clôture Bourdaie » à MESSAC, à l'intérieur du périmètre du **D**roit de **P**rémption **U**rbain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

➤ Décide de ne pas faire valoir le droit de préemption au profit de la Commune à l'occasion de cette aliénation.

N°44-2009 : Adhésion à l'Association « Bretagne Rurale et Développement Durable »

L'Association « **B**retagne **R**urale et **D**éveloppement **D**urable » a pour but de promouvoir l'aménagement du territoire dans l'esprit du développement durable en Bretagne et Loire Atlantique. Pour cela, l'association met en réseau les collectivités afin qu'elles puissent partager leurs expériences et leurs initiatives de développement durable.

Le montant de l'adhésion est de 0.25 € par habitant ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ **D**écide d'adhérer à l'association « Bretagne Rurale et Développement Durable » ;

➤ **D**ésigne ses représentants :

- Monsieur Dimitri BOSCHEREL, en qualité de membre titulaire ;
- Madame Laëtitia LEGUEDE, en qualité de membre suppléant

➤ **A**dopte le versement d'une contribution de 0.25 € par habitant soit 0.25 € x 2 639 habitants = 659.75 € (six cent cinquante neuf euros soixante quinze centimes), au titre de l'exercice 2009.

**N°45-2009 : Installation classée pour la protection de l'environnement
Dossier présenté par le GAEC de l'Éolienne à LE GRAND FOUGERAY**

Suivant arrêté du 18 février 2009, une enquête publique est ouverte du 9 mars au 10 avril 2009, sur un dossier présenté par le gérant du GAEC de l'Éolienne à LE GRAND FOUGERAY, en vue de régulariser et mettre à jour un plan d'épandage d'élevage porcin et régulariser un élevage laitier.

Le dossier concernant la demande est déposé à la mairie du lieu d'installation et tenu à disposition du public pendant la durée des opérations.
Conformément à l'article R 512-20 du Code de l'environnement, le conseil municipal est invité à donner son avis sur la demande d'autorisation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Emet un avis favorable au dossier présenté.

**N°46-2009 : Installation classée pour la protection de l'environnement
Dossier présenté par l'EARL « Les Pins » à GUIPRY**

Suivant arrêté du 4 Février 2009, une enquête publique est ouverte du 16 mars au 17 avril 2009, sur un dossier présenté par l'EARL « Les Pins » à GUIPRY, en vue d'agrandir un élevage porcin à La Génetière à GUIPRY.

Le dossier concernant la demande est déposé à la mairie du lieu d'installation et tenu à disposition du public pendant la durée des opérations.
Conformément à l'article R 512-20 du Code de l'environnement, le conseil municipal est invité à donner son avis sur la demande d'autorisation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Emet un avis favorable au dossier présenté.

N°47-2009 : Délégués au Syndicat des Eaux du Pays de BAIN

Au cours de sa réunion du 10 mars dernier, les membres du Comité du Syndicat Intercommunal des Eaux du Pays de BAIN ont adopté le principe d'une refonte complète des statuts du syndicat.

A cette occasion, les délégués communaux rappellent que la Commune de MESSAC adhère pour le service d'alimentation en eau potable à deux syndicats intercommunaux :

- celui de Guipry / Messac / St-Malo-de-Phily et,
- Celui du Pays de Bain de Bretagne.

La Commune de MESSAC comptant très peu d'abonnés au syndicat de Bain de Bretagne, une question est soulevée afin de réduire le nombre de délégués.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

➤ décide de maintenir le nombre de délégués prévu par les statuts et désigne :

1°- membres titulaires :

- Luc GEFFRAULT domicilié « La Pinais » en MESSAC 35480 ;
- Laëtitia LEGUEDE domiciliée « La Chenais » en MESSAC 35480 ;
- Jean-Bernard LEFEBVRE domicilié « L'Abbaye » en MESSAC 35480 ;

2° - membres suppléants :

- Claude GUILLOIS domicilié 3 Rue des Hautes Folies en MESSAC 35480 ;
- Francis RICHOMME domicilié « Le Genétais » en MESSAC 35480 ;
- Jean-Paul TROUBOUL domicilié Rue du Tertre en MESSAC 35480.

N°48-2009 : Remboursement de prestation d'enrobés sur propriétés privées

Monsieur Yves BEAUDOUIN, Adjoint chargé des travaux de voirie, informe l'assemblée que, dans le cadre des travaux de réfection de la chaussée Rue des Mésanges, des riverains ont sollicité la réalisation de revêtement bitumé sur la partie privée de leur entrée.

Cette prestation chiffrée par les services de l'Équipement fait l'objet d'une convention entre les particuliers et la Commune pour définir les conditions de mesurage et de tarification au prix coûtant du mètre carré.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- adopte cette proposition et autorise M. le Maire à signer les conventions avec les propriétaires concernés ;
- Fixe le tarif du recouvrement sur la base du devis N°2009-0050 établi par le service du Parc de la Direction Départementale de l'Équipement, à 14.50 € le m² (quatorze euros le mètre carré).

QUESTIONS DIVERSES :

Informé de l'offre de vente du terrain cadastré section AB 329-635-636 sis 6 Rue Cawiezel, propriété de Mme BAUDESSON ép MALIDOR, le conseil municipal décide de surseoir ; charge le Maire de revoir l'estimation des domaines en date du 9.10.08 paraissant trop élevé.

Plan Communal de Sauvegarde : MM. GIFFARD et BEAUDOUIN ont assisté à la réunion du 26 mars à Pipriac. Au cours de cette séance ont été rappelés les principes généraux de sécurité civile ainsi que le contenu du plan communal de sauvegarde que chaque commune doit élaborer. MM BEAUJOUAN, GIFFARD, BEAUDOUIN, DUTEMPLE, BOSCHEREL sont désignés membres du groupe de travail chargé du dossier.

Commissions : Voirie le 9 avril à 19H00 ; Personnel le 16 avril à 18 H00 ; Le 6 mai visite de l'espace jeunes de TRESBOEUF ; Repas CCAS le 12 mai,